



Taxe d habitation etant au rsa

Par **piping28**, le 10/11/2009 à 12:44

Bonjour,

Je vis chez ma mère, j'ai 28 ans. Hier, elle a reçu sa taxe d'habitation pour deux personnes et pour un montant de 540 €. Ma mère travaille et moi, je ne travaille pas et perçoit le RSA d'un montant de 387 €. Il faut que je paie ma part, pourtant je pensais, qu'étant au RSA, je n'avais pas à la payer. Je ne sais plus quoi faire. Est-ce que j'ai le droit d'avoir une aide financière ou autre car, là, je ne vois pas comment faire.

J'attends vos conseils avec impatience, merci.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le 10/11/2009 à 17:14

Bonjour,

Qui vous a dit que vous deviez payer ?

Vous vivez chez votre mère et c'est votre mère qui a reçu, à son nom, la taxe d'habitation. C'est à elle de payer cette taxe en totalité, pas à vous. Vous, vous n'avez rien à payer puisque ce logement n'est pas le vôtre, le bail, si votre mère est locataire, n'est pas à votre nom, l'acte de propriété, si votre mère est propriétaire, n'est pas à votre nom. Donc, n'ayez aucune inquiétude.

Par **Patricia**, le **10/11/2009** à **18:32**

Bonjour,

Si votre mère a des difficultés pour la payer en totalité, qu'elle aille à son CDI pour demander au percepteur un paiement échelonné.